

1. Information et assistance

1.1. Réponse aux questions et sensibilisation

OBLIGATION LÉGALE			
Nous traitons ces données à caractère personnel car nous en avons besoin pour exercer nos tâches qui sont définies légalement.			
Quelles données à caractère personnel ?	Comment avons-nous obtenu ces données ?	Combien de temps ?	Avec qui ces données sont-elles partagées ?
Nom, prénom (et organisation) et coordonnées	Directement de la personne concernée ¹	Commande de matériel d'information : 1 an Autres demandes : 10 ans	Pas de communication externe
Données relatives à la demande / aux informations / à la commande	Directement de la personne concernée OU indirectement d'une autre partie ²	Commande de matériel d'information : 1 an Autres demandes : 10 ans	Pas de communication externe

1.2. Exercice de l'accès indirect pour les services de police et de renseignements

OBLIGATION LÉGALE			
Nous traitons ces données à caractère personnel car nous en avons besoin pour exercer nos tâches qui sont définies légalement.			
Quelles données à caractère personnel ?	Comment avons-nous obtenu ces données ?	Combien de temps ?	Avec qui ces données sont-elles partagées ?
Nom, prénom, date de naissance et nationalité	Directement de la personne concernée	10 ans	Police fédérale
Coordonnées	Directement de la personne concernée	10 ans	Pas de communication externe
Autres données d'identification (copie de l'e-ID, ..)	Directement de la personne concernée	10 ans	Pas de communication externe

¹ Cela signifie que nous avons obtenu ces données directement de la personne sur qui elles portent.

² Dans certains cas, nous recevons une demande concernant quelqu'un d'autre et cela signifie que nous pouvons donc disposer de données à caractère personnel d'une autre/tierce partie/personne.

Données relatives à une demande d'accès indirect (par ex. quelle banque de données)	Directement de la personne concernée	10 ans	Pas de communication externe
Données particulières/sensibles (article 10 du RGPD ou données à caractère personnel judiciaires) enregistrées par qui, pourquoi et l'année	Police fédérale	10 ans	Zone(s) de police
Données particulières/sensibles (articles 9 et 10 du RGPD) : faits	Zone(s) de police	10 ans	Pas de communication externe

1.3. Exercice de l'accès indirect pour le fisc (et l'inspection économique)

OBLIGATION LÉGALE			
Nous traitons ces données à caractère personnel car nous en avons besoin pour exercer nos tâches qui sont définies légalement.			
Quelles données à caractère personnel ?	Comment avons-nous obtenu ces données ?	Combien de temps ?	Avec qui ces données sont-elles partagées ?
Nom, prénom (et organisation) et coordonnées	Directement de la personne concernée OU indirectement d'une autre partie	10 ans	SPF Finances
Données particulières/sensibles (article 9 du RGPD ³ et article 10 du RGPD (données à caractère personnel judiciaires))	Directement de la personne concernée OU indirectement d'une autre partie	10 ans	SPF Finances

³ Données particulières/sensibles (article 9 du RGPD) = données à caractère personnel relevant de l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, les données relatives à la santé, les données génétiques, les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle.

1.4. Déclarations

OBLIGATION LÉGALE			
Nous traitons ces données à caractère personnel car nous en avons besoin pour exercer nos tâches qui sont définies légalement.			
Quelles données à caractère personnel ?	Comment avons-nous obtenu ces données ?	Combien de temps ?	Avec qui ces données sont-elles partagées ?
Nom, prénom (et organisation) et coordonnées	Directement de la personne concernée OU indirectement d'une autre partie	Jusqu'au 31 décembre 2020	Pas de communication externe
Données relatives à la déclaration	Directement de la personne concernée OU indirectement de l'autre partie	Jusqu'au 31 décembre 2020	Accessible publiquement jusqu'au 25 mai 2018

1.5. Examen des plaintes et des enquêtes

OBLIGATION LÉGALE			
Nous traitons ces données à caractère personnel car nous en avons besoin pour exercer nos tâches qui sont définies légalement.			
Quelles données à caractère personnel ?	Comment avons-nous obtenu ces données ?	Combien de temps ?	Avec qui ces données sont-elles partagées ?
Nom, prénom (et organisation) et coordonnées	Directement de la personne concernée OU indirectement de l'autre partie	10 ans après la clôture du dossier (en cas d'action en justice, jusqu'à la fin de la procédure)	Si nécessaire pour la médiation ⁴ : avec l'autre (les autres) personne(s) ou partie(s) concernée(s)
Données relatives à la plainte/la requête	Directement de la personne concernée OU indirectement de l'autre partie	10 ans après la clôture du dossier (en cas d'action en justice, jusqu'à la fin de la procédure)	Si nécessaire pour la médiation : avec l'autre (les autres) personne(s) ou partie(s) concernée(s)
Données à caractère personnel particulières/sensibles (article 9 du RGPD (par ex. maladie, origine ethnique, orientation sexuelle, ...) et article 10 du RGPD (données à caractère personnel judiciaires, par ex. PV de la police))	Directement de la personne concernée OU indirectement de l'autre partie	10 ans après la clôture du dossier (en cas d'action en justice, jusqu'à la fin de la procédure)	Si nécessaire pour la médiation : avec l'autre (les autres) personne(s) ou partie(s) concernée(s)

⁴ En cas de médiation, l'identité du demandeur n'est pas communiquée à moins que cela soit nécessaire pour pouvoir donner suite à la requête de la personne concernée.

1.6. Exercice des droits des personnes concernées à propos de traitements par l'APD

OBLIGATION LÉGALE			
Nous traitons ces données à caractère personnel car nous en avons besoin pour exercer nos tâches qui sont définies légalement.			
Quelles données à caractère personnel ?	Comment avons-nous obtenu ces données ?	Combien de temps ?	Avec qui ces données sont-elles partagées ?
Nom, prénom et coordonnées (et organisation)	Directement de la personne concernée	1 an	Pas de communication externe
Données relatives à la demande / aux informations	Directement de la personne concernée	1 an	Pas de communication externe